



AVIS

Conformément à l'article 7.7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la SARL ATEEL a introduit une demande (N° du dossier : 3/21/0140) concernant l'exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules à Wecker.

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté par le public intéressé à la maison communale à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, du 28 juin au 12 juillet 2021 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
secrétaire communal